

## Etude de l'exposition des travailleurs viticoles en rentrée

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dénommé « **Etude de l'exposition des travailleurs viticoles en rentrée** » dont la **finalité** est la réalisation d'une étude de l'exposition aux pesticides des travailleurs viticoles en rentrée, en utilisant le métabolite spécifique du folpel (phtalimide) comme marqueur d'exposition. Les données personnelles utilisées permettront d'objectiver l'exposition des travailleurs à différentes périodes par des mesures biologiques, d'identifier les facteurs susceptibles de les influencer et d'apporter ainsi des éléments concrets contribuant à l'évaluation des risques résiduels et aux mesures de prévention à mettre en place.

Le traitement a pour but d'apporter une meilleure connaissance sur l'exposition des travailleurs viticoles lors des travaux de rentrée, afin de conseiller les entreprises viticoles sur les mesures de prévention adaptées.

Il est réalisé par la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre de l'exercice de sa mission d'intérêt public.

Les catégories d'informations traitées pour les assurés sociaux sont les suivantes :

- Données d'identification,
- Données relatives à la vie personnelle,
- Données relatives à la vie professionnelle,
- Données de santé.

Les données personnelles sont collectées de manière directe et leur accès est réservé :

- aux médecins du travail pour le rendu individuel des résultats aux participants et la conservation des résultats pendant la durée réglementaire fixée par l'article R4412-55 du code du travail, à savoir 50 ans,
- à la Direction de Santé-Sécurité aux Travail (DSST) de la CCMSA pour les données des questionnaires et résultats des analyses urinaires pseudonymisées, et ce pendant deux ans après la publication des résultats ou jusqu'à la signature du rapport de recherche,
- et au sous-traitant TOXILABO pour les analyses biologiques pseudonymisées et interprétation individuelle des résultats en lien avec les données du questionnaire pseudonymisé associé.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole dont dépend l'assuré, ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\)](#) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07.